



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 09 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq (2025-12-09)

PRÉSENCES :

La mairesse, madame Nathalie Gauvin

Madame la conseillère Émilie Serre et messieurs les conseillers François Vadnais, Denis Beaudry, Louis-Philippe Éthier, Patrice Viens et Alexandre Picard. La directrice générale / greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

CONSTATATION DU QUORUM

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2025-12-227

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de **Émilie Serre**

DÛMENT APPUYÉ par **François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la session ouvre à 19h30.

2025-12-228

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu;

SUR PROPOSITION de **Denis Beaudry**

DÛMENT APPUYÉ par **Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / NOVEMBRE 2025**
 4. **CORRESPONDANCE**
 5. **FINANCE**
Rapport de la directrice générale/greffière-trésorière - novembre/décembre 2025.
 6. **ADMINISTRATION**
Comptes à payer - Décembre 2025 et comptes payés affectant 2025.
 7. Avis de motion - Règlement d'imposition pour 2026.
 8. Tous sujets relatifs - Achat ou vente de terrains.
 9. Tous sujets relatifs - Subventions, achats et publicité.
 10. Tous sujets relatifs - Les Motoneiges du Corridor Permanent inc. / Traverses de routes.
 11. Tous sujets relatifs - Club 3 et 4 roues de l'Estrie.
 12. Tous sujets relatifs - Comité du conseil municipal.
 13. Tous sujets relatifs - MRC de la Haute-Yamaska.
 14. Tous sujets relatifs - Appui pour entretien de la végétation à l'abord de l'autoroute 10.
 15. Tous sujets relatifs - Décompte final rue Sylvain et Céline.
 16. Budget MRC Haute-Yamaska - Quote-part 2026.
 17. Contribution FQM 2026.
 18. CIM - Support technique 2026.
 19. Sûreté du Québec 2026.
 20. Tous sujets relatifs - Ami-Bus.
- AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS**
21. Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière
VOIRIE MUNICIPALE
 22. Tous sujets relatifs - Machinerie lourde 2026.
 23. Tous sujets relatifs - Remboursement / Subvention voirie locale.
- HYGIÈNE DU MILIEU**
- URBANISME**
24. Tous sujets relatifs - PPCMOI
 25. Tous sujets relatifs - Programmation des cours hiver 2026.
- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE - 11 NOVEMBRE 2025

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 11 novembre 2025 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier

DÛMENT APPUYÉ par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 11 novembre 2025 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par la secrétaire.

2025-12-230

RAPPORT VERBAL DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2025

Soumis : Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière du 09 décembre 2025;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par Louis-Philippe Éthier

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière sur les autorisations de dépenses du novembre/décembre 2025.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que présenté.

2025-12-231

AUTORISATION DU CONSEIL - PAIEMENT DES COMPTES À PAYER EN DÉCEMBRE 2025 ET LES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2025

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en décembre 2025 et les comptes payés affectant l'année 2025;

SUR PROPOSITION de Émilie Serre

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés et honoraires défrayés à la directrice générale/greffière-trésorière pour le mois de novembre 2025 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en décembre 2025 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2025 et ce, tels que soumis.

2025-12-232

DÉCISION DU CONSEIL -AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.443-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2026

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Louis-Philippe Éthier conseiller, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la séance du 13 janvier 2026, le « **RÈGLEMENT NO. 443-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2026** ». Projet de règlement a été déposé par Louis-Philippe Éthier, conseiller, à tous les membres du conseil municipal tel que prévoit la loi.

QUE le projet de règlement no.443-2025 décrétant les taux d'imposition et les modalités pour l'année 2026 soit déposé, conformément à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)

QUE ledit projet de règlement sera adopté à une session ultérieure.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

2025-12-233

AUTORISATION DU CONSEIL – SUBVENTION, ACHATS ET PUBLICITÉ

ATTENDU QUE ce conseil a reçu des demandes;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉE par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte ce qui suit, et en autorise le paiement :

1. Dave William ing.; banque de 50 heures selon l'offre de service GC00226;
2. Ensemble cadeau; 1 710,60.-\$, plus tx ;
3. Raymond Chabot; assistance comptable; 16 800.-\$, plus tx ;
4. Groupe Méga service : Soufflante pour usine du domaine : 7 794,14.-\$, plus tx ;
5. Les installations JMC Électrique inc.: installation de sortie de secours presbytère : 1 332,38.-\$, plus tx ;
6. FQM : Colloque femmélues: 200.-\$, plus tx ;
7. Electro-concept P.B.L.inc.: Drive pour usine : 3 942.50.-\$, plus tx ;
8. Pavage Montérégie : Asphalte ponceau : 2 500.-\$, plus tx ;
9. Permaroute : Asphalte ponceau : 2 880.-\$, plus tx ;
10. Excavation R.Dion : Empierrement rue Laflamme : 2 500.-\$, plus tx ;

2025-12-234

**AUTORISATION DU CONSEIL – CLUB MOTONEIGE BAIE MISSISQUOI /
PERMISSION DE PARTAGER LES SENTIERS**

ATTENDU QUE le club de motoneige Baie Missisquoi demande l'autorisation de traverser diverses routes de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme a une entente pour le partage du sentier avec les Quads le long de la Route 139;

SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier

DÛMENT APPUYÉE par Émilie Serre

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accorde la permission traverser diverses routes le tout demandé dans la lettre du 24 novembre 2025 de Jean Richard, président, du Club de Motoneige Baie Missisquoi.

QUE l'organisme est responsable de l'installation de tous les équipements nécessaires exigés par le MTQ.

2025-12-235

**AUTORISATION DU CONSEIL – CLUB DE 3-4 ROUES DE L'ESTRIE /
PERMISSION DE CIRCULER 2026**

ATTENDU QUE le club de 3 et 4 roues de l'Estrie demande la permission de circuler sur certaines rues, rangs, chemins, pour de route pour 2026;

ATTENDU QUE l'organisme est en attente du permis signé de l'autorité compétente du MTQ;

SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accorde la permission de circuler sur les emprises des rues sous sa compétence et juridiction, le tout demandé dans la lettre du 23 septembre 2025 de Michel Massé, président, du Club de 3 et 4 roues de l'Estrie.

QUE le conseil demande de mettre de l'abat-poussière en tout temps en période estivale.

QUE l'organisme est responsable de l'installation de tous les équipements nécessaires exigés par le MTQ.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**ACCEPTATION DU CONSEIL - NOUVELLE NOMINATION PAR LA
MAIRESSE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES
DIFFÉRENTS COMITÉS INTERNES ET EXTERNAUX DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU QUE madame la Mairesse désire revoir la liste de ces comités pour répartir les tâches entre les différent(es) conseillères, conseillers;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉE par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, le conseil entérine la nouvelle liste soumise par la Mairesse des différents comités internes et externes de la municipalité, la nomination des conseillers comme « *responsable* » de chacun de ces comités.

QUE le conseil accepte la nomination par la maire des conseillers responsables de chacun desdits comités internes et externes qui prend effet immédiatement.

2025-12-237

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION DE MONSIEUR
PATRICE VIENS À TITRE DE MAIRE-SUBSTITUT POUR LA MRC DE LA
HAUTE-YAMASKA.**

ATTENDU le résultat de l'élection municipale du 02 novembre 2025;

ATTENDU le départ de madame Suzanne Choinière, conseillère au Siège no.5 qui n'a pas été réélue et qui agissait à titre de maire-substitut;

ATTENDU la nécessité de nommer un nouveau maire-substitut, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la maire pour la MRC de la Haute-Yamaska;

SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseiller monsieur Patrice Viens est nommé et agira comme maire-substitut pour la MRC de la Haute-Yamaska en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame Nathalie Gauvin, maire de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

2025-12-238

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL – AUTORISATION À LA MRC DE
LA HAUTE-YAMASKA POUR L'OBTENTION DE DONNÉES AUPRÈS
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU qu'afin que la MRC puisse remplir les obligations de vérification périodique et de reddition de compte découlant de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, C. S-3.4), il est souhaitable que la MRC obtienne directement certaines données pertinentes des centres d'urgence 9-1-1 desservant son territoire;

ATTENDU QUE cela a pour but d'optimiser le processus de vérification périodique et de reddition de compte et ainsi réduire les tâches administratives des villes et municipalités locales;

SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier

DÛMENT APPUYÉE par Patrice Viens

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la MRC à obtenir directement auprès des centres d'urgence 9-1-1, les données suivantes des cartes d'appel pour les interventions en matière d'incendie de bâtiment, de cheminée, de cabanon et d'alarme incendie du territoire de la MRC:

1. Heure de l'appel initial logé au SSI;
2. Heure du 10-16, départ de la caserne de chacun des véhicules de la force de frappe inscrits dans le protocole de déploiement;
3. Heure du 10-17, arrivée sur les lieux de l'intervention de chacun des véhicules de la force de frappe inscrits dans le protocole de déploiement;
4. Longitude et latitude de chacune des interventions;
5. Catégorie de risques de l'intervention;
6. Territoire municipal de l'intervention;
7. Nombre de pompiers à bord de chacun des véhicules de la force de frappe;
8. Adresse civique de l'intervention;
9. Numéro de la carte d'appel;
10. Nature de l'incident.



2025-12-239

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

DÉCISION DU CONSEIL / NOMINATION DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE ÉTHIER POUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 78 de Loi sur la police (RLRQ, C. P-13.1), la MRC doit mettre en place un comité de sécurité publique (CSP) et que Nathalie Gauvin a été désigné comme membre;

ATTENDU qu'il est souhaitable de nommer un substitut au CSP en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de Nathalie Gauvin;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉE par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que Louis-Philippe Éthier soit nommé comme substitut au CSP jusqu'à son remplacement.

Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Alexandre Picard, déclare qu'il a un intérêt dans la question suivante et il se retire pendant les délibérations et le vote sur ce point.

2025-12-240

DÉCISION DU CONSEIL / APPUI POUR L'AUTORISATION DU MINISTÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION À L'ABORD DE L'AUTOROUTE 10 PRÈS DE LA RUE DES ÉRABLES.

ATTENDU qu'une demande de révision pour l'entretien de la végétation à l'abord de l'autoroute 10 près de la rue des Érables à Saint-Alphonse-de-Granby sera demandée au ministre;

ATTENDU que le conseil appuie ces entreprises situées le long de la rue des Érables pour entretenir la végétation à l'abord de l'autoroute 10 et ce, pour avoir une visibilité sur leurs commerces;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉE par Louis-Philippe Éthier

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil appuie la demande des entreprises locales situées sur la rue des Érables à Saint-Alphonse-de-Granby.

Suite à l'adoption de la résolution, monsieur Alexandre Picard revient dans la salle du Conseil et reprend son siège.

2025-12-241

DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE NO.2 POUR LA RUE CÉLINE ET SYLVAIN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux d'asphaltage sur la rue Céline et Sylvain;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Pavage Maska inc. par résolution;

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement no. 2 du 3 décembre 2025 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le décompte no.2 au montant de 562,27 \$ taxes incluses.

QUE ce conseil autorise la mairesse et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2025-12-242

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA - QUOTE-PART 2026

**SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier
DÜMENT APPUYÉE par Émilie Serre**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires de la MRC de la Haute-Yamaska pour l'année 2026.

QUE ce conseil accepte de prévoir au budget de l'année 2026 les fonds nécessaires pour la quote-part globale qui passe à 742 082-\$.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Haute-Yamaska.

2025-12-243

COTISATION 2026 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS / FQM

ATTENDU QUE ce conseil a reçu la demande de renouvellement de la contribution annuelle 2026 de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÜMENT APPUYÉE par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte le renouvellement de la contribution annuelle à la Fédération Québécoise des Municipalité (FQM) pour l'année 2026 au montant de 4 430,22\$, taxes incluses.

QUE ce conseil autorise la directrice générale/greffière-trésorière à faire effectuer le paiement de cette contribution en 2026.

2025-12-244

SUPPORT TECHNIQUE DE BASE ET RÉSEAU 2026 - CORPORATION INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE la municipalité utilise les services de CIM depuis plusieurs années pour assurer le suivi du système de données comptables informatisées et qu'elle a reçu la proposition des frais nécessaires pour l'année 2026;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÜMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST ADOPTÉ et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte la proposition telle que soumise par FQM pour 2026, et ce, plus les consultations et la formation, si nécessaire au cours de l'année 2026.

2025-12-245

DÉCISION DU CONSEIL - AMIS-BUS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF, NOLISÉ ET D'URGENCE / PROLONGATION D'ENTENTE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026 & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU le mandat donné à Ami-Bus inc. pour les transports adapté, collectif et d'urgence comme décrit dans l'*Entente - Services en transport de personnes* signée par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'échelonnant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 (résolution n°2024-01-014);

ATTENDU la proposition du Conseil d'administration d'Ami-Bus de prolonger pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026, l'entente susmentionnée, aux mêmes conditions, afin de faciliter l'entrée en matière de tous suivant les élections municipales;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette proposition et trouve opportun de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de Émilie Serre

DÜMENT APPUYÉE par Patrice Viens

IL EST ADOPTÉ et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la proposition de l'organisme Ami-Bus inc. de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, l'*Entente - Services en transport de personnes*, se terminant au 31 décembre 2025;

DE mandater Nathalie Gauvin, mairesse, pour représenter la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby sur le conseil d'administration d'Ami-Bus inc.;

DE mandater Émilie Serre, conseillère municipale, pour agir à titre de substitut de Nathalie Gauvin sur le conseil d'administration d'Ami-Bus inc.;

DE désigner la Ville de Granby comme ville mandataire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil autorise la mairesse et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis en novembre 2025.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Aucun rapport de la directrice générale/greffière-trésorière.

2025-12-246

DÉCISION DU CONSEIL - RÉSULTAT / DEMANDE DE PRIX - MACHINERIE LOURDE EN 2026

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation à deux (2) entreprises ;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, après considérations, accepte les prix soumis par Huard Excavation pour l'utilisation de la machinerie lourde au cours de l'année 2026.

2025-12-247

DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY / REMBOURSEMENT FINAL - VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes VAF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉE par Émilie Serre

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de **34 000,00 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire VAF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



No de résolution
ou annotation

2025-12-248

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL ADOPTION DE LA RÉSOLUTION AUTORISANT
L'OCCUPATION À DES FINS DE « MINI-ENTREPÔT » DU LOT 6 286 671
EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE NO.442-2025**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 286 671 situé au 3000, rue Brodeur Ouest a déposé une pour l'occupation à des fins de « mini-entrepôt » le 12 septembre 2025 et que cette demande déroge à l'usage autorisé pour les immeubles situés dans la zone ICL-1 au *Règlement de zonage*;

ATTENDU QUE cette demande est admissible à une dérogation en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n°442-2025*;

ATTENDU QU'À l'exception de la dérogation demandée à l'égard de l'usage, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de projet particulier a été soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour avis;

ATTENDU QUE le CCU et le conseil municipal sont d'avis que le projet particulier respecte les critères d'évaluation applicables de l'article 27 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n°442-2025*, à savoir :

- Le projet est conforme aux objectifs du *Règlement sur le plan d'urbanisme* puisqu'il ne contredit pas ou de ne pas en péril des objectifs du plan d'urbanisme;
- Le projet est compatible à l'occupation commerciale et industrielle de la zone;
- Le projet présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie et l'aménagement des lieux;
- Le projet propose une mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- Le projet ne présente pas d'impact sur l'environnement, les milieux naturels et la gestion des eaux;
- Le projet ne présente pas d'impact sur l'ensoleillement, le vent, le bruit, les émanations et la circulation;
- L'organisation du projet assure une fonctionnalité et une sécurité des stationnements et des accès.

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 11 novembre 2025 et qu'aucune modification n'a pas été apportée à la résolution à la suite de cette consultation;

ATTENDU QUE le second projet de résolution, adoptée le 11 novembre 2025, contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'au terme de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, la Municipalité n'a pas reçu de demande et il est, par conséquent, réputé avoir été approuvé par celles-ci conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE SOIT ADOPTÉ, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble n°442-2025*, la résolution autorisant un projet d'occupation à des fins de « mini-entrepôt », soit un usage du sous-groupe B du groupe C4 – Commerce artériel lourd du *Règlement de zonage*, sur le lot 6 286 671 aux conditions suivantes :

1. Toutes les autres dispositions de la réglementation d'urbanisme non incompatibles avec la présente autorisation s'appliquent.

QUE la résolution soit transmise à la MRC de la Haute-Yamaska.



2025-12-249

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL – PROGRAMMATION DES LOISIRS / HIVER 2026

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures; a soumis la programmation des loisirs pour la saison hiver 2026;

SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier

DÛMENT APPUYÉE par Patrice Viens

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures la Programmation des loisirs pour l'hiver 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h40 jusqu'à 19h57.

2025-12-250

CLÔTURE DE LA SESSION

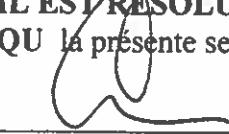
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

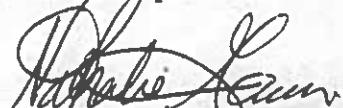
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QU la présente session est close et fermée à 19h57


Annie Lessard, d.g. et gref.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Nathalie Gauvin, mairesse
Présidente d'assemblée

